

Modalités de soutien financier

Le soutien financier des projets par le Conseil régional des Pays de la Loire se fera de la manière suivante :

	Plancher des dépenses subventionnables (HT)	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Région
Actions matérielles			
Investissement de modernisation etc...	10 000 €	100 000 €	25 %
Projet engagé dans une démarche de qualité (label CTE, EFE, certification de services adaptée aux centres équestres...)*			+ 15 %
Actions matérielles pour l'amélioration de l'accueil et de la pratique des publics handicapés			
Etablissement engagé dans une démarche de valorisation des publics handicapés (label « Tourisme et Handicap », démarche Handisport, Handicheval ou Sport Adapté)	5 000 €	100 000 €	50 %
Actions immatérielles			
Formations	3 000 €	15 000 €	50 %
Études spécifiques	3 000 €	12 000 €	50 %
Démarche de certification + pré-audit / accompagnement	1 000 €	4 000 €	80 %

* Les labels ou certifications doivent être obtenus avant la date d'expiration de la convention signée avec le bénéficiaire.

La liste des dépenses éligibles est consultable sur le règlement d'intervention de ce dispositif téléchargeable sur www.paysdelaloire.fr.

Contacts

Pour plus de renseignements sur l'appel à projets :

Direction de l'Action Economique :
Pôle « Filière Touristique »
02 28 20 56 51 - brendan.le.reste@paysdelaloire.fr

Pour obtenir un dossier d'inscription à l'appel à projets :

Dossier APPEL A PROJETS FILIERE EQUINE - CENTRES EQUESTRES
à demander par courrier à :
Monsieur le Président du Conseil régional
Hôtel de la Région
Direction de l'Action Economique
44966 NANTES CEDEX 9

Renseignements et téléchargement du dossier sur www.paysdelaloire.fr

Pour plus de renseignements sur :

Le label Ecole Française d'Équitation et la certification de services Qualicert :
• **Cheval Qualité France**
web : <http://cqi.ticsol.fr/>
e-mail : info@cheval-qualite.com
• **Comité Régional d'Équitation des Pays de la Loire**
web : www.equi-paysdelaloire.com
e-mail : secretariat@equi-paysdelaloire.com

Le label Centre de Tourisme Equestre :
• **Comité régional de Tourisme Equestre des Pays de la Loire**
web : www.crte-paysdelaloire.com
e-mail : info@crte-paysdelaloire.com

Filière équine

« Appel à projets Centres équestres »
Tourisme - Loisirs - Solidarité



Appel à projets

centres équestres



Filière équine

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) voté par l'assemblée régionale le 1^{er} février 2007 ainsi que la Conférence régionale du cheval organisée en 2006 par la Région des Pays de la Loire ont souligné la nécessité d'un soutien de la Filière équine. La qualité des prestations proposées par les centres et fermes équestres ainsi que l'amélioration de l'accueil de tous les publics sont notamment concernées. Après l'approbation, par le Conseil régional du Rapport d'orientation Filière équine le 29 juin 2007, la Commission permanente du 19 novembre 2007 a décidé de lancer un appel à projets sur cette thématique.

L'appel à projets Centres équestres a ainsi pour objectifs de favoriser :

- l'émergence de projets de développement touristique dans des structures déjà existantes,
- une meilleure prise en considération de tous les publics (solidarité envers tous les publics) et une démocratisation de la pratique,
- l'intégration des Centres et Fermes équestres de la région dans une démarche de qualité reconnue au niveau national.

Projets concernés

Sont concernés les projets d'investissement, de rénovation et de modernisation des centres et fermes équestres. Ils devront ainsi intégrer une dimension touristique concrétisée par des investissements en matière de qualité d'accueil et de communication. Compte tenu de l'importance de l'offre en Centres équestres en Pays de la Loire, cet appel à projets ne porte que sur les Centres et Fermes équestres existants depuis plus de 12 mois et ne concerne pas les projets de création de nouvelles structures.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projet s'adresse à toute personne morale, de droit public ou privé déjà implantée en Pays de la Loire et exploitant un Centre équestre depuis plus de 12 mois : entreprises, établissements publics, collectivités locales, associations. Le porteur de projet doit être une personne morale clairement identifiée dont le siège social ou la localisation est en Pays de la Loire, et qui sera le seul bénéficiaire du soutien financier régional.

Quelles thématiques

les projets devront-ils mettre en avant ?

1 La professionnalisation des entreprises équestres

Le premier objectif fixé par cet appel à projets est l'accompagnement des entreprises équestres vers une meilleure professionnalisation et une démarche de progrès générale de l'entreprise.

2 Le Tourisme

Les projets présentés devront porter sur l'amélioration de l'accueil des clientèles touristiques.

3 Le développement de la pratique « Cheval pour tous »

Cet appel à projets valorisera tous les projets développant la qualité de l'accueil pour les publics en situation de handicap, les investissements s'y référant et visant à la démocratisation de la pratique (label «Tourisme et Handicap», démarches Handicheval, Handisport, Sport adapté...).

4 La qualité des prestations

L'un des objectifs de cet appel à projets est d'insérer le plus grand nombre d'entreprises dans une démarche de qualité reconnue au niveau national par les instances de l'équitation et du tourisme (labels Centres de Tourisme Equestre, Ecole Française d'Equitation, certification de services...). Ainsi, les projets intégrant une démarche de qualité adaptée aux Centres équestres bénéficieront d'un soutien régional supérieur.

Un appel à projets pour quelle durée ?

L'appel à projets « Centres équestres » est ouvert du 1^{er} décembre 2007 jusqu'au 31 mai 2009 à la présentation de projets réalisables dans un délai maximal de quatre ans à compter du vote de chaque dossier.

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- La professionnalisation de la structure
- Le degré d'intérêt touristique des projets
- La dimension partenariale
- La dimension sociale et solidaire du projet
- Le montage financier
- La dimension économique et la viabilité du projet
- La communication

Analyse des projets

Chaque dossier sera analysé par la Région qui pourra solliciter l'avis du Conseil des Équidés et d'experts complémentaires.

Le Conseil régional invite l'ensemble des candidats à cet appel à projets à prendre contact avec les organismes institutionnels de conseil pour le montage des projets et des dossiers.